

## Prochain bulletin S@voir.stat

Comparaison dans le temps des données de l'*Enquête sur l'innovation dans le secteur de la fabrication au Québec, 2008-2010*, avec les données de l'*Enquête sur l'innovation 2005* de Statistique Canada par Marianne Bernier.

## Données et publications récentes

Consultables sur notre site Web :  
[www.stat.gouv.qc.ca/savoir](http://www.stat.gouv.qc.ca/savoir).

- Mise à jour de tableaux dans la section Recherche & Développement : secteur des entreprises (DIRDE) et secteur de l'enseignement supérieur (DIRDES), novembre 2012
- Mise à jour des tableaux sur l'aide fiscale québécoise pour la R-D industrielle, novembre 2012
- *Compendium d'indicateurs de l'activité scientifique et technologique au Québec, Édition 2012*

## Publications à venir

- *Rapport d'enquête sur l'innovation dans le secteur manufacturier, 2008-2010* (décembre 2012)
- *Rapport d'enquête sur le financement des PME de 2007* (hiver 2013)
- *Rapport d'enquête sur le financement et la croissance des PME de 2011* (hiver 2013)

## Données à venir

- Tableaux détaillés de l'*Enquête sur le financement et la croissance des PME* sur le site Web de l'ISQ (hiver 2013)
- Tableaux sur les brevets d'invention et les brevets triadiques
- Tableaux sur les publications scientifiques en sciences naturelles et génie (SNG)
- Mise à jour des données sur la *Dépense intra-muros en R-D* (DIRD) et sur la *Dépense intra-muros en R-D dans le secteur de l'État* (DIRDET) (hiver 2013)

## L'aide fiscale du gouvernement du Québec pour la R-D industrielle : 2003-2010

### Points saillants

- L'aide publique à la R-D industrielle provient essentiellement de l'aide fiscale. Cependant, celle-ci est en baisse depuis 2008.
- Le nombre de sociétés utilisant le crédit d'impôt est également en régression par rapport à 2008, avec une baisse de 3,6 % en 2009.
- L'aide fiscale est accordée principalement par le crédit d'impôt relatif aux salaires : celui-ci représente 95,4 % de l'aide fiscale en 2009 pour un montant de 655,0 M\$.
- Les grandes sociétés (100 travailleurs et plus), même peu nombreuses, reçoivent plus de 60 % de l'aide fiscale.
- La concentration de l'aide fiscale québécoise pour la R-D industrielle détenue par les 100 premières sociétés, en baisse depuis 2004, repart à la hausse pour 2009.
- La part de l'aide fiscale octroyée aux sociétés ayant 10 ans et plus d'existence s'accroît depuis 2000, passant de 43,9 % à 71,4 % en 2009.

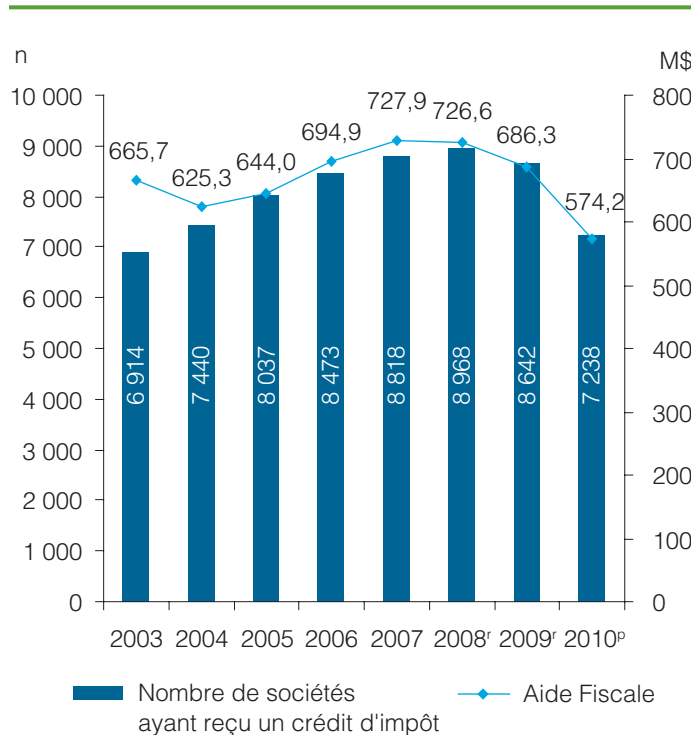
### Table des matières

L'aide fiscale du gouvernement du Québec en baisse depuis 2008.....	2
Le crédit d'impôt accordé à un consortium de recherche accrédité est en baisse.....	2
Même en faible nombre, les grandes sociétés raflent la mise....	4
Le poids des 100 premières sociétés ayant reçu une aide fiscale s'accroît en 2009.....	6
L'aide fiscale au profit des sociétés ayant plus de 10 ans d'activité .....	8
Méthodologie.....	9
Indicateurs en science, technologie et innovation au Québec.....	10

## L'aide fiscale du gouvernement du Québec en baisse depuis 2008

L'effort en R-D fait par les entreprises est soutenu, tant par le gouvernement fédéral que par celui du Québec, et ce, par le biais de crédits d'impôt s'appliquant à plusieurs types de dépenses liées à la R-D. Dans ce texte, seule l'aide fiscale accordée par le gouvernement du Québec est abordée selon un nombre restreint d'indicateurs<sup>1</sup>. Depuis quelques années, ceux-ci sont obtenus par compilation des données administratives de Revenu Québec relatives aux entreprises qui ont reçu un crédit d'impôt pour avoir réalisé de la R-D.

Figure 1  
Valeur de l'aide fiscale du gouvernement du Québec pour la R-D industrielle et le nombre de sociétés bénéficiaires, 2003 à 2010



Source : Revenu Québec, données administratives (mai 2012).  
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

En 2009, la valeur de l'aide fiscale accordée par le gouvernement québécois pour la R-D diminue de 40,3 M\$, soit de 5,5 %, par rapport à 2008, pour représenter un montant total de 686,3 M\$ (figure 1). Sur la même période, le nombre d'entreprises ayant reçu une aide fiscale est également en diminution, passant de 8 968 à 8 642, soit une diminution de 3,7 %.

Cette réduction de la valeur de l'aide fiscale, débutée en 2008, fait suite à trois années de croissance soutenue, et est la conséquence directe de la baisse de 4,5 %<sup>2</sup> des dépenses en R-D des entreprises du Québec en 2009. De plus, la baisse de l'aide fiscale accordée aux entreprises est également dépendante des modifications apportées aux paramètres de l'aide fiscale<sup>3</sup>.

## Le crédit d'impôt accordé à un consortium de recherche accrédité est en baisse

L'aide fiscale du gouvernement du Québec est majoritairement attribuée dans le cadre du crédit d'impôt relatif aux salaires<sup>4</sup>. Ce dernier s'applique pour les dépenses liées à la rémunération et à la contrepartie attribuable aux salaires versés à un sous-traitant pour un contrat de R-D. La part de ce crédit d'impôt dans l'aide fiscale totale s'est accrue depuis 2003, passant de 88,2 % à 95,4 % en 2009. Ce crédit d'impôt représente la somme de 655,0 M\$ (tableau 1) donnée par le gouvernement du Québec à près de 8 561 sociétés, soit 99,1 % des sociétés. De ce fait, peu de sociétés utilisent une autre forme de crédit d'impôt.

À côté du crédit d'impôt relatif aux salaires prennent place trois autres types de crédits d'impôt. Cependant, ces derniers sont peu utilisés par les entreprises commerciales. Ainsi, le *crédit d'impôt pour la recherche universitaire ou la recherche effectuée par un centre de recherche public ou par un consortium de recherche* est très peu utilisé, soit par 74 entreprises, en 2009, pour un montant de 3,8 M\$. Ce crédit d'impôt semble avoir atteint son maximum en 2001<sup>5</sup>, mais son intérêt s'est effrité depuis pour se stabiliser en 2007.

1. D'autres indicateurs sont présentés dans : « *Compendium d'indicateurs de l'activité scientifique et technologique au Québec* », Édition 2012, section 2.2, *la R-D dans le secteur des entreprises commerciales*.  
2. *Ibidem*.  
3. À titre d'information consulter : Bulletin S@voir.stat, « *L'aide fiscale du gouvernement du Québec pour la R-D industrielle* », décembre 2011, vol.12, n° 1, p. 2.  
4. Ce crédit d'impôt est notamment plus favorable aux PME (actifs inférieurs à 50 M\$) qu'aux grandes entreprises (actifs supérieurs à 75 M\$) avec des taux respectifs de 37,5 % et de 17,5 %.  
5. Plus d'information dans le Bulletin S@voir.stat, « *L'utilisation du crédit d'impôt pour la recherche universitaire* », mars 2006, vol.6, n° 2.

Tableau 1

**Valeur de l'aide fiscale du gouvernement du Québec pour la R-D industrielle et nombre de sociétés bénéficiaires selon le type d'aide, 2003 à 2010**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008 <sup>e</sup>	2009 <sup>e</sup>	2010 <sup>p1</sup>
<b>Aide versée en M\$</b>								
<b>Total</b>	<b>665,7</b>	<b>625,3</b>	<b>644,0</b>	<b>694,9</b>	<b>727,9</b>	<b>726,6</b>	<b>686,3</b>	<b>574,2</b>
CI relatif aux salaires R-D <sup>2</sup>	587,4	574,7	610,6	653,5	688,7	692,3	655,0	537,7
CI pour la recherche effectuée par une université, un centre de recherche public ou un consortium de recherche <sup>3</sup>	6,9	5,4	5,5	6,0	3,9	4,0	3,8	7,4
CI pour la recherche précompétitive en partenariat privé <sup>4</sup>	14,8	18,0	15,2	21,3	25,7	20,3	20,5	26,4
CI pour les cotisations et droits versés à un consortium de recherche <sup>5</sup>	10,8	14,1	12,7	14,1	9,6	10,0	7,0	2,6
CI basé sur l'accroissement des dépenses de R-D <sup>6</sup>	45,8	13,0	...	...	...	...	...	...
<b>Aide versée en %</b>								
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
CI relatif aux salaires R-D <sup>2</sup>	88,2	91,9	94,8	94,0	94,6	95,3	95,4	93,6
CI pour la recherche effectuée par une université, un centre de recherche public ou un consortium de recherche <sup>3</sup>	1,0	0,9	0,9	0,9	0,5	0,5	0,6	1,3
CI pour la recherche précompétitive en partenariat privé <sup>4</sup>	2,2	2,9	2,4	3,1	3,5	2,8	3,0	4,6
CI pour les cotisations et droits versés à un consortium de recherche <sup>5</sup>	1,6	2,3	2,0	2,0	1,3	1,4	1,0	0,5
CI basé sur l'accroissement des dépenses de R-D <sup>6</sup>	6,9	2,1	...	...	...	...	...	...
<b>Nombre de sociétés bénéficiaires<sup>7</sup></b>								
<b>Total, au moins un crédit d'impôt (CI)</b>	<b>6 914</b>	<b>7 440</b>	<b>8 037</b>	<b>8 473</b>	<b>8 818</b>	<b>8 968</b>	<b>8 642</b>	<b>7 238</b>
CI relatif aux salaires R-D <sup>2</sup>	6 804	7 326	7 910	8 346	8 695	8 876	8 561	7 164
CI pour la recherche effectuée par une université, un centre de recherche public ou un consortium de recherche <sup>3</sup>	112	99	96	81	74	70	76	77
CI pour la recherche précompétitive en partenariat privé <sup>4</sup>	21	25	34	37	48	41	42	45
CI pour les cotisations et droits versés à un consortium de recherche <sup>5</sup>	152	169	176	180	195	130	103	73
CI basé sur l'accroissement des dépenses de R-D <sup>6</sup>	4 414	1 352	...	...	...	...	...	...
<b>Proportions des sociétés bénéficiaires</b>								
<b>Total, au moins un crédit d'impôt</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
CI relatif aux salaires R-D <sup>2</sup>	98,4	98,5	98,4	98,5	98,6	99,0	99,1	99,0
CI pour la recherche effectuée par une université, un centre de recherche public ou un consortium de recherche <sup>3</sup>	1,6	1,3	1,2	1,0	0,8	0,8	0,9	1,1
CI pour la recherche précompétitive en partenariat privé <sup>4</sup>	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
CI pour les cotisations et droits versés à un consortium de recherche <sup>5</sup>	2,2	2,3	2,2	2,1	2,2	1,4	1,2	1,0
CI basé sur l'accroissement des dépenses de R-D <sup>6</sup>	63,8	18,2	...	...	...	...	...	...

1. Données légèrement sous estimées en raison des dossiers administratifs en attente en date du 31 mars 2012. Celles-ci seront révisées lors de la parution des estimations de l'année 2011.

2. Crédit d'impôt s'appliquant aux salaires versés pour la R-D et à la contrepartie attribuable aux salaires versée à un sous-traitant pour un contrat de R-D. Comprend, pour les années 1997 à 2000, les sommes versées au titre du crédit « grandes sociétés ».

3. Crédit d'impôt s'appliquant aux contrats de R-D accordés à des universités, des centres de recherche publics ou des consortiums de recherche admissibles.

4. Crédit d'impôt s'appliquant aux dépenses engagées pour un projet de recherche précompétitive réalisé par ou pour le compte d'un regroupement d'entreprises non liées. Comprend les sommes versées au titre du crédit pour la recherche précompétitive (remplacé en 2006 par le crédit pour la recherche précompétitive en partenariat privé).

5. Crédit d'impôt s'appliquant aux droits et cotisations versés à un consortium de recherche accrédité.

6. Crédit d'impôt s'appliquant à l'augmentation des dépenses de R-D par rapport à la moyenne des dépenses des trois années précédentes.

7. Comme les sociétés peuvent cumuler plus d'une aide fiscale, la somme des bénéficiaires de chaque type d'aide fiscale est supérieure au nombre total des entreprises ayant au moins un crédit d'impôt pour une année donnée.

Source : Revenu Québec, données administratives (en date du 31 mai 2012).

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

À cela s'ajoute le *crédit d'impôt relatif aux cotisations et aux droits versés à un consortium de recherche* qui, depuis 2007, semble perdre en popularité. Ainsi en 2009, seulement 103 sociétés l'utilisent, alors qu'elles étaient 195 deux ans plus tôt, totalisant des montants respectifs de 7,0 M\$ et 9,6 M\$.

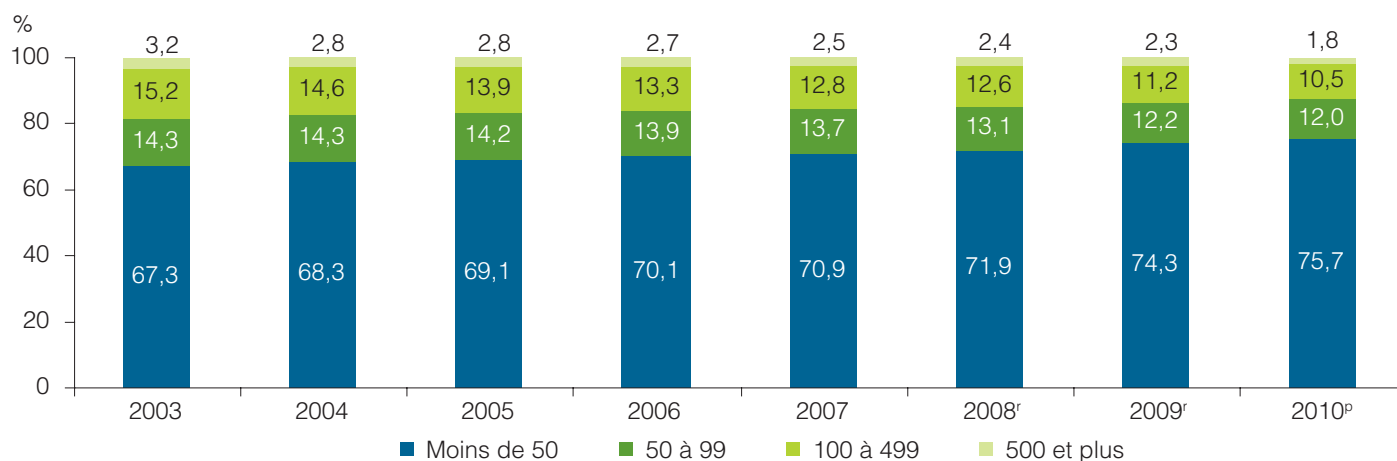
Enfin, le *crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé* est plus utilisé que les deux crédits d'impôt précédents. À lui seul, il représente 3 % de l'aide fiscale totale<sup>6</sup>. Ce crédit d'impôt a d'ailleurs gagné en popularité entre 2003 et 2007. Ainsi, tant la part de l'aide fiscale totale que ce crédit représente que le nombre de sociétés l'ayant demandé se sont accrus durant la période (tableau 1). Cependant, depuis 2008, son utilisation semble se stabiliser aux alentours de 3 % de l'aide fiscale accordée aux sociétés par le gouvernement du Québec. Cela représente, en 2009, 20,5 M\$ pour 42 sociétés.

## Même en faible nombre, les grandes sociétés raflent la mise

Les petites sociétés sont nombreuses parmi les bénéficiaires de l'aide fiscale. En effet, les sociétés de moins de 50 travailleurs comptent pour près des trois quarts (74,3 %) de l'ensemble des sociétés recevant une aide fiscale en 2009 (figure 2). D'ailleurs, la part des sociétés ayant moins de 50 employés n'a cessé de croître depuis 2003, alors qu'elles représentaient 67,3 %. Les autres sociétés ont toutes perdu de leur poids dans la répartition de l'aide fiscale en R-D. Cependant, les sociétés ayant 50 à 99 employés sont celles qui ont enregistré la plus faible décroissance. En observant la répartition de l'aide versée aux sociétés, plusieurs constats apparaissent. Tout comme leur nombre, la part de l'aide fiscale reçue par les sociétés ayant moins de 50 employés s'accroît entre 2003 et 2009, passant de 34,8 % à 38,2 % (figure 3). À l'opposé, les sociétés de 100 travailleurs et plus, représentant 13,5 % des sociétés, reçoivent près de la moitié (48 %) de l'aide fiscale totale. Parmi ces sociétés, celles de plus de 500 travailleurs reçoivent plus du quart (26,8 %) de l'aide fiscale totale, même si elles ne représentent que 2,3 % de l'ensemble des sociétés.

Figure 2

### Répartition des sociétés bénéficiaires de l'aide fiscale pour la R-D du gouvernement du Québec selon le nombre d'employés<sup>1</sup> et le nombre de sociétés ayant reçu une aide fiscale entre 2003 et 2010



1. Le nombre d'employés d'une société réfère au nombre de Relevés 1 émis pour des travailleurs distincts (pour une année d'imposition donnée).

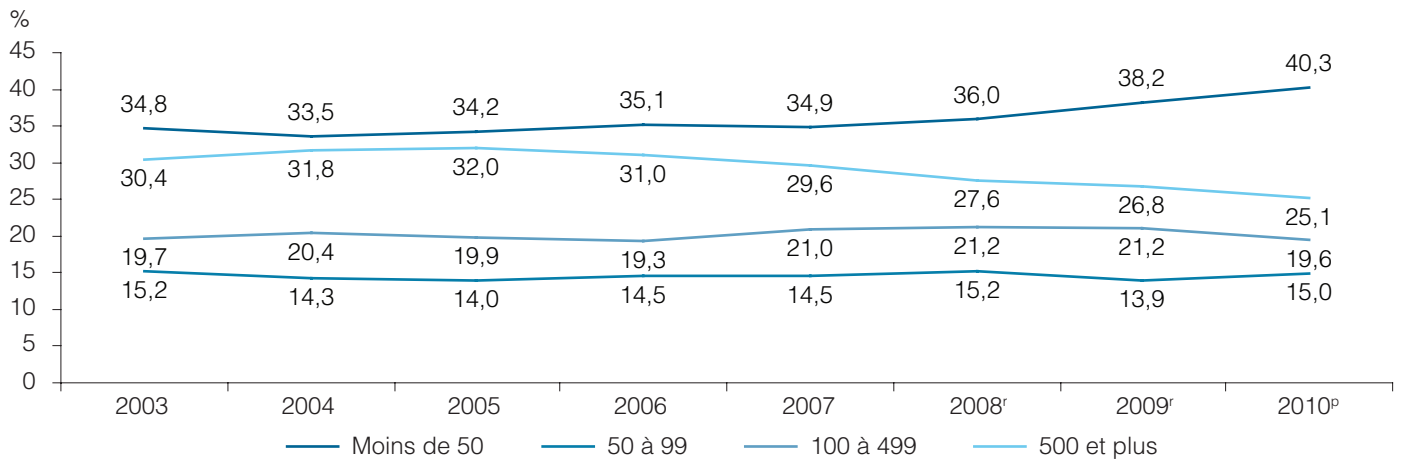
Source : Revenu Québec, données administratives (mai 2012).

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

6. À ce 3 % s'ajoute 1,6 % pour les deux autres crédits d'impôt.

Figure 3

**Répartition des sociétés bénéficiaires de l'aide fiscale pour la R-D du gouvernement du Québec selon le nombre d'employés<sup>1</sup> et l'aide fiscale en R-D versée entre 2003 et 2010**



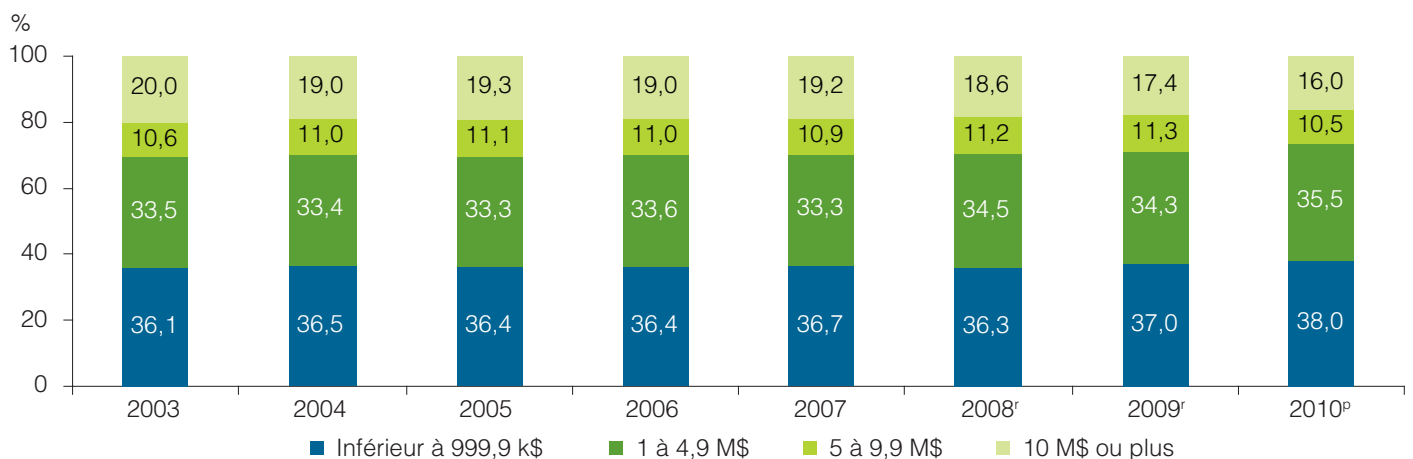
1. Le nombre d'employés d'une société réfère au nombre de Relevés 1 émis pour des travailleurs distincts (pour une année d'imposition donnée).  
 Source : Revenu Québec, données administratives (mai 2012).  
 Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Cette disproportion est largement alimentée par les dépenses en R-D engagées par ces grandes sociétés. Cependant, la part de ces grandes sociétés dans l'aide fiscale est en baisse depuis 2005, et les données provisoires de 2010 suggèrent que ce n'est pas fini. On constate également que ce sont les deux extrêmes, c'est-à-dire les entreprises de moins de 50 employés et celles en ayant 500 ou plus, qui montrent des signes de changement. En fait, la part de l'aide accordée aux entreprises ayant de 50 à 499 employés fluctue peu entre 2003 et 2009.

En se basant sur le chiffre d'affaires des sociétés, un constat semblable peut se faire. Ainsi, les sociétés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 M\$ représentent 37,0% des sociétés et reçoivent à peine 14,8% de l'aide fiscale du gouvernement (figures 4 et 5). De plus, la part de l'aide fiscale reçue par ces sociétés est en baisse par rapport à celle reçue en 2003 (17,3%), et ceci, bien que leur nombre se soit légèrement accru depuis.

Figure 4

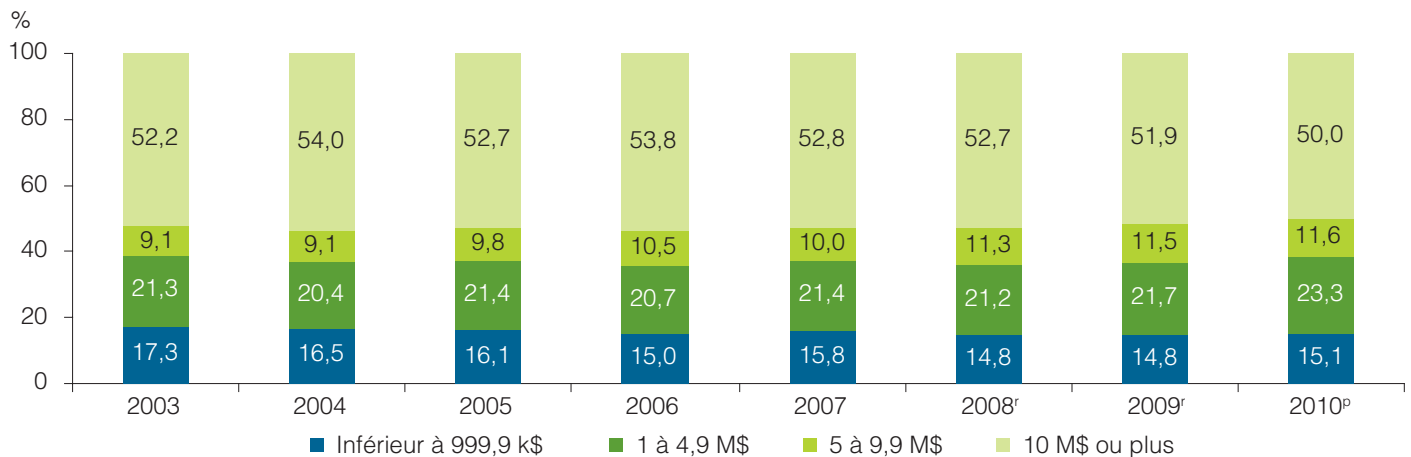
**Répartition des sociétés bénéficiaires de l'aide fiscale pour la R-D du gouvernement du Québec selon le chiffre d'affaires<sup>1</sup> et le nombre de sociétés ayant reçu une aide fiscale entre 2003 et 2010**



1. Il s'agit des sociétés dont la période de déclaration relative à l'aide fiscale octroyée pour la R-D totalise 363, 364 ou 365 jours.  
 Source : Revenu Québec, données administratives (mai 2012).  
 Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 5

**Répartition des sociétés bénéficiaires de l'aide fiscale pour la R-D du gouvernement du Québec selon le chiffre d'affaires<sup>1</sup> et le montant de l'aide fiscale versée entre 2003 et 2010**



1. Il s'agit des sociétés dont la période de déclaration relative à l'aide fiscale octroyée pour la R-D totalise 363, 364 ou 365 jours.  
 Source : Revenu Québec, données administratives (mai 2012).  
 Compilation : Institut de la statistique du Québec.

À l'opposé, les sociétés avec un chiffre d'affaires supérieur à 10 M\$ représentent 17,4% des entreprises, mais elles reçoivent plus de la moitié (51,9%) de l'aide fiscale du gouvernement. Cependant, ces sociétés étaient plus nombreuses en 2003 (20,0%), mais elles recevaient sensiblement la même part de l'aide fiscale qu'en 2009, à savoir 52,2%.

**Le poids des 100 premières sociétés ayant reçu une aide fiscale s'accroît en 2009**

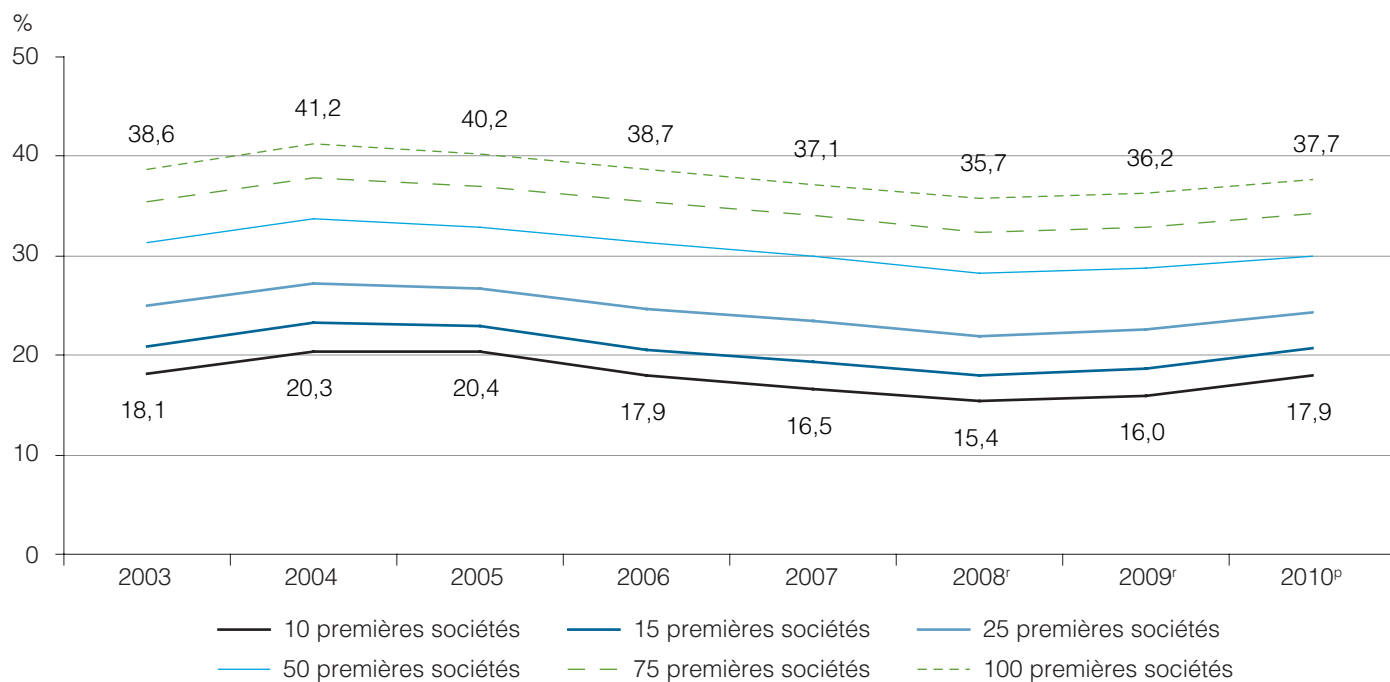
Le suivi des 100 premières sociétés, en termes d'aide fiscale reçue par le gouvernement du Québec, permet d'observer l'évolution du poids de celles-ci dans l'aide fiscale totale octroyée ces dernières années. Ainsi, après un sommet en 2004, la concentration de l'aide fiscale des 100 premières sociétés diminue, passant de 41,2% à 35,7% en 2008 pour remonter légèrement à 36,2% en 2009 (figure 6). Il semble même que 2008 soit l'année du minimum avant l'amorçage d'une nouvelle croissance, comme suggéré par les données de 2009 et les données provisoires de 2010 dans la figure 8.

Entre 2003 et 2009, l'importance des 10 premières sociétés dans l'aide fiscale accordée par le gouvernement du Québec a toujours été de taille, oscillant entre 20,4% en 2005 et 15,4% en 2008. D'ailleurs, ces 10 premières sociétés concentrent, depuis 2003, près de la moitié du poids des 100 premières sociétés dans l'aide fiscale du gouvernement du Québec.

Bien que la réduction du poids dans l'aide fiscale ait touché tous les groupes, elle a été moins forte pour les groupes représentant les 10, 15 et 25 premières sociétés en 2005 (figure 7). De plus, excepté le rattrapage de 2006, ces groupes connaissent généralement une diminution de leur poids inférieure à celle des autres groupes jusqu'en 2008. L'année suivante marque le début d'une croissance dans le poids de chacun des groupes, avec de nouveau un léger avantage pour les groupes des 10, 15 et 25 premières sociétés. Les données préliminaires de 2010 confortent ces observations. Il serait intéressant de se pencher sur ces différents groupes de sociétés afin de déterminer leurs caractéristiques. De plus, on pourrait également en faire un suivi temporel afin de voir si celles-ci changent dans le temps.

Figure 6

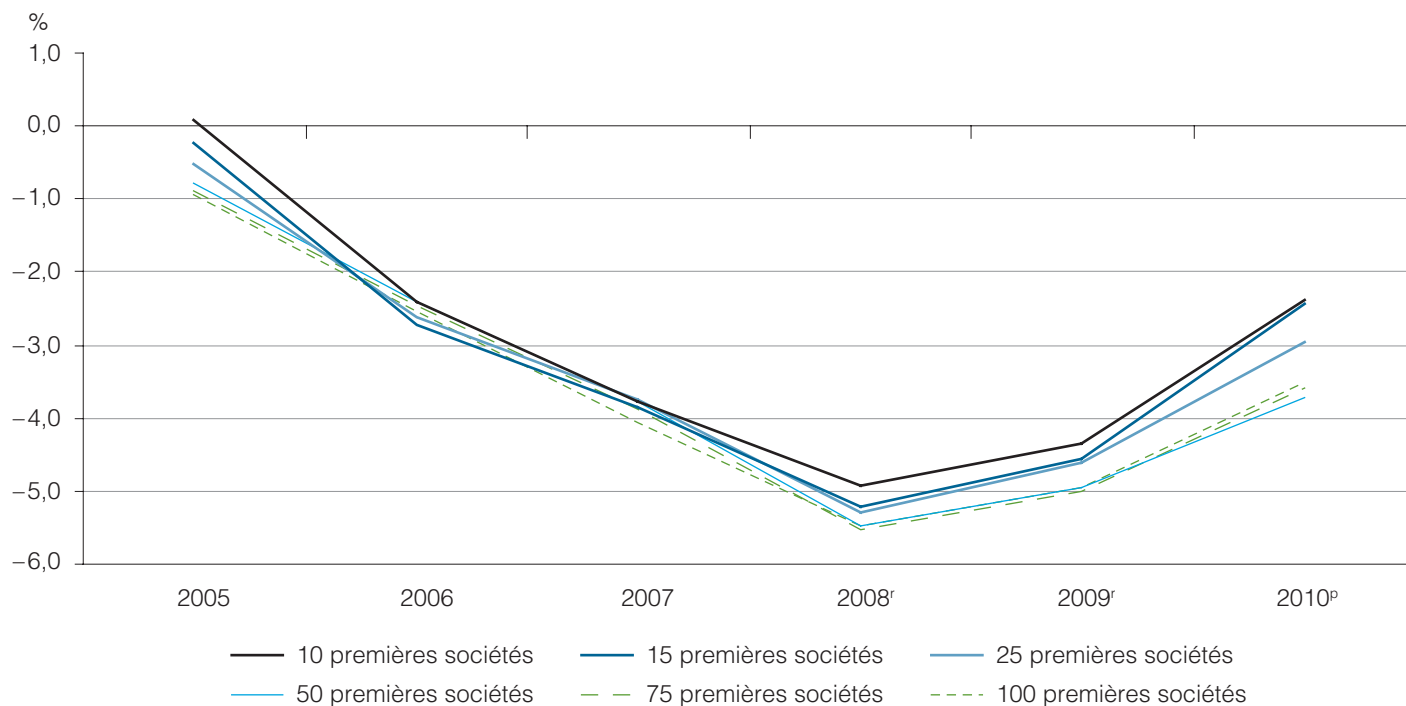
**Concentration de l'aide fiscale du gouvernement du Québec pour la R-D industrielle, 2003 à 2010**



Source : Revenu Québec, données administratives (mai 2012).  
 Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 7

**Évolution de la concentration de l'aide fiscale du gouvernement du Québec pour les 100 premières sociétés : 2004 comme année de référence**



Source : Revenu Québec, données administratives (mai 2012).  
 Compilation : Institut de la statistique du Québec.

## L'aide fiscale au profit des sociétés ayant plus de 10 ans d'activité

La répartition des sociétés bénéficiaires de l'aide fiscale pour la R-D du gouvernement du Québec selon le nombre d'années d'ancienneté montre un déplacement de l'aide fiscale au profit des sociétés actives depuis plus de 10 ans (figure 8). Ainsi, au début des années 2000, l'aide fiscale se répartissait pour plus de la moitié (56,2 %) à des entreprises actives depuis moins de 10 ans, dont 40,4 % avaient moins de 6 ans d'ancienneté.

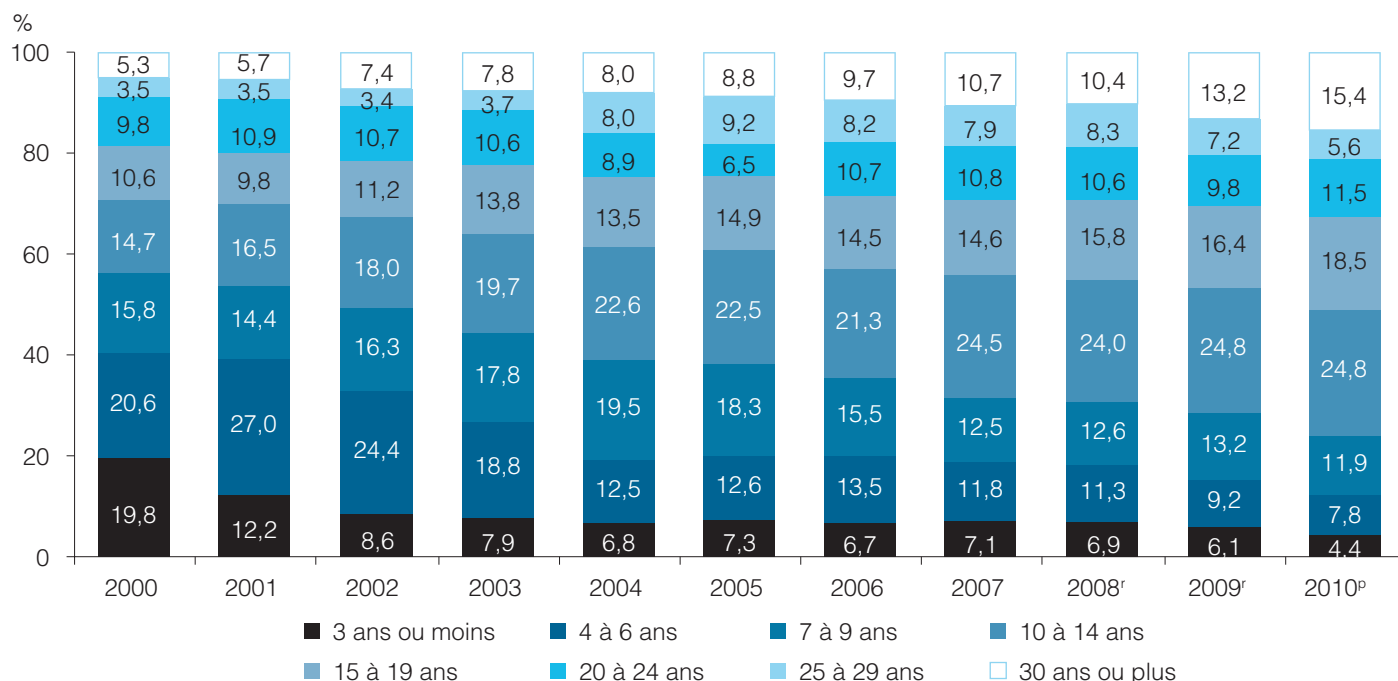
En 2009, l'aide fiscale accordée aux sociétés ayant moins de 10 ans d'activités ne représente plus que 28,5 %, dont 11,9 % sont des sociétés ayant 7 à 9 ans d'ancienneté. Près du quart de l'aide fiscale est accordée aux sociétés ayant 10 à 14 ans d'ancienneté, alors qu'elle représentait un peu

moins de 15 % en 2000. La part reçue par les sociétés ayant 15 à 19 ans s'est également accrue pour s'établir à 16,4 % après 10 ans. Les sociétés ayant 20 à 24 ans d'ancienneté sont les seules dont la part reçue est restée stable durant la décennie. Par contre, la croissance de la part reçue par les sociétés ayant 30 ans ou plus a presque triplé sur cette même période pour s'établir à 13,2 %.

Enfin, les données provisoires de 2010 suggèrent que la part de l'aide fiscale reçue par les sociétés de plus de 10 ans d'ancienneté va continuer de s'accroître.

Figure 8

### Répartition des sociétés bénéficiaires de l'aide fiscale pour la R-D du gouvernement du Québec selon le nombre d'années d'ancienneté, 2000 à 2010



Source : Revenu Québec, données administratives (mai 2012).  
Compilation : Institut de la statistique du Québec.



## Méthodologie

### Sources des données

Sauf exception, les statistiques de ce texte proviennent de compilations faites par l'Institut de la statistique du Québec à partir de données administratives de Revenu Québec, dont les plus récentes (2009 et 2010) sont en date du 31 mai 2012.

### Définition de la R-D

La définition utilisée par Revenu Québec est identique à celle développée par l'OCDE pour la mesure statistique des activités de R-D<sup>7</sup>. Ainsi, la R-D consiste en une recherche systématique d'ordre technique ou scientifique qui consiste en de la recherche pure (entreprise pour l'avancement de la science avec une application pratique en vue), ou encore en du développement expérimental, entrepris dans l'intérêt du progrès technologique avec le but de créer ou d'améliorer des matériaux, des produits, des dispositifs ou des procédés.

Trois critères doivent être remplis pour qu'un projet soit considéré comme de la R-D :

- **Avancement scientifique ou technologique** : le projet de R-D doit avoir pour objectif d'acquérir des connaissances faisant avancer la compréhension des relations scientifiques ou technologiques sous-jacentes.
- **Incertitude scientifique ou technologique** : la probabilité d'atteindre un objectif ou un résultat donné, ou la façon d'y parvenir, ne peut pas être connue ou déterminée d'avance, d'après l'expérience ou les connaissances scientifiques ou technologiques habituellement disponibles.
- **Le contenu scientifique et technique** : les travaux doivent comporter une recherche systématique commençant par la formulation d'une hypothèse, suivie de l'essai par expérimentation ou analyse, jusqu'à la formulation de conclusions logiques. Les différentes étapes du projet doivent être bien documentées<sup>8</sup>.

### Pour en savoir plus

On trouve l'ensemble des statistiques produites par l'Institut concernant l'aide fiscale à la R-D du gouvernement du Québec dans la section « Science, technologie et innovation » sur le site Web de l'Institut, à l'adresse suivante : [www.stat.gouv.qc.ca/savoir/indicateurs/rd/dirde/index.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/savoir/indicateurs/rd/dirde/index.htm).

7. OCDE, *Manuel de Frascati – Méthode Type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental*, 2002.

8. Voir Revenu Québec, *L'aide fiscale pour la recherche scientifique et le développement expérimental 2008*.

## Indicateurs en science, technologie et innovation au Québec

	Unité	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses intérieures brutes au titre de la R-D (DIRD)	M\$	6 416	6 745	6 965	7 244	7 262	7 904	7 949	8 092	7 855	..
Ratio DIRD/PIB	%	2,8	2,8	2,8	2,8	2,7	2,8	2,7	2,7	2,6	..
DIRD par habitant	\$	867	906	930	961	958	1 036	1 034	1 044	1 004	..
DIRD selon le secteur d'exécution :											
État (DIRDET)	%	7,5	7,7	6,4	6,2	7,4	6,7	5,8	6,3	6,3	..
Entreprises commerciales (DIRDE)	%	64,8	61,6	59,9	59,7	57,4	61,1	61,4	59,3	58,3	..
Enseignement supérieur (DIRDES)	%	27,7	30,7	33,7	34,1	35,2	32,1	32,8	34,4	35,4	..
DIRD selon le secteur de financement :											
État	%	20,6	21,2	22,2	21,3	22,5	20,4	20,3	21,0	21,2	..
Entreprises commerciales	%	57,2	55,1	54,4	54,2	52,1	55,5	52,7	53,4	52,8	..
Enseignement supérieur	%	12,4	13,5	14,3	15,6	16,2	15,2	14,5	15,9	16,3	..
Organisations privées sans but lucratif	%	2,3	2,5	2,4	2,2	2,2	2,3	2,3	3,0	3,0	..
Étranger	%	7,5	7,7	6,7	6,7	7,1	6,6	10,1	6,8	6,8	..
Chercheurs affectés à la R-D industrielle	n	21 867	22 889	23 244	23 994	23 990	26 091	27 728	29 230	25 439	..
Brevets de l'USPTO											
Inventions brevetées	n	764	818	817	804	713	833	723	784	789	1 011
Brevets d'invention octroyés à des titulaires	n	1 043	1 034	1 050	1 041	878	890	746	766	772	754
Brevets triadiques	n	210	208	195	194	140	210	..	..	..	..
Publications scientifiques	n	6 806	6 957	7 651	8 187	8 760	9 517	9 879	10 224	10 480	9 694
Utilisation des TIC par les ménages											
Taux d'informatisation	%	51,1	56,7	59,5	61,4	65,7	69,2	70,9	74,2	76,0	..
Taux de branchement à Internet	%	41,0	46,0	48,1	50,0	54,7	59,1	63,6	67,1	71,2	72,9
Taux de branchement à Internet haute vitesse <sup>1</sup>	%	13,9	21,9	26,1	32,1	38,1	46,2	52,4	54,0	90,5	93,0
Dépenses totales pour les TIC	M\$	1 556	1 622	1 709	2 057	2 322	2 617	2 877	3 049	3 358	..
Exportations manufacturières par niveau technologique											
Haute technologie	M\$	19 682	17 093	16 740	15 966	16 375	15 230	15 509	15 429	14 132	12 527
Total manufacturier	M\$	65 965	63 446	59 519	63 442	65 059	66 765	63 134	63 135	51 327	52 549
Importations manufacturières par niveau technologique											
Haute technologie	M\$	17 468	15 587	15 162	16 179	17 111	16 448	15 234	15 098	14 377	13 490
Total manufacturier	M\$	52 090	52 488	51 980	55 952	59 833	62 622	62 635	65 786	57 364	60 625
Capital de risque											
Investissements	M\$	997	687	530	515	539	549	608	370	423	385
Entreprises financées	n	343	327	316	236	263	185	188	153	160	175

1. À partir de 2009, le taux est calculé sur la population de ménages branchés.

Sources : R-D : Statistique Canada, Tableau 358-0001 *Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution*, CANSIM, janvier 2012; Comptes économiques provinciaux et territoriaux, novembre 2011. *Estimations annuelles de la population selon l'âge et le sexe au 1<sup>er</sup> juillet, Canada, provinces et territoires*, septembre 2011. *Enquête sur la recherche et développement dans l'industrie canadienne, 2009*, (compilation spéciale).

Brevets de l'USPTO : United States Patents and Trademark Office (USPTO), données compilées par l'Observatoire des sciences et des technologies (OST).

Brevets triadiques : USPTO et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), données compilées par l'OST.

Publications scientifiques en SNG : Thomson Reuters®, *Science Citation Index Expanded™*, données compilées par l'OST.

Utilisation des TIC par les ménages : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages* et *Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet*

Exportations et importations manufacturières par niveau technologique : Statistique Canada, *Commerce international des marchandises* et Institut de la statistique du Québec.

Capital de risque : Thomson Reuters® (VC Reporter), juillet 2012.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques économiques et du développement durable.

Ont collaboré à la réalisation :  
Esther Frève, révision linguistique  
Marie-Eve Cantin, mise en page  
Direction des communications

Pour plus de renseignements :  
Cédric Ghislain, démographe  
cedric.ghislain@stat.gouv.qc.ca

Prochain bulletin :  
Marianne Bernier, économiste  
marianne.bernier@stat.gouv.qc.ca

La version PDF de ce bulletin est diffusée sur le site Web de l'Institut, à l'adresse suivante :  
[www.stat.gouv.qc.ca/savoir](http://www.stat.gouv.qc.ca/savoir)

200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4  
Téléphone : 418 691-2411 ou  
1 800 463-4090 (sans frais)  
Télécopieur : 418 643-4129

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
4<sup>e</sup> trimestre 2012  
ISSN 1715-6432 (PDF)

© Gouvernement du Québec,  
Institut de la statistique du Québec, 2005

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.  
[www.stat.gouv.qc.ca/droits\\_auteur.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm)

